



N° 34871-2017/1-ACTS/ DJA

Date du : 19 septembre 2017

Rapport de présentation

OBJET : modifiant l'arrêté modifié n° 1686-2014/ARR/DJA du 18 juin 2014 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs

PJ : un projet de délibération

La loi du pays n° ° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ouvre la possibilité aux agents non fonctionnaire remplissant certaines conditions particulières d'accéder par voie d'intégration directe aux corps et cadres d'emplois dont les fonctions correspondent à celles au titre desquelles ils ont été recrutés, dans la collectivité ou l'établissement public dans lequel ils sont affectés.

L'accès aux corps ou cadre d'emplois est ainsi organisée par voie de sélection professionnelle, qui est confiée à un **jury d'évaluation professionnelle** composé comme suit :

- du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ou son représentant;
- **de chaque président d'assemblée de province ou son représentant;**
- de chaque président d'association de maires ou son représentant.

Jusqu'alors, le président de l'assemblée de la province Sud y était représenté par Mme Sarah TRAVERS, directrice des ressources humaines de la province Sud.

Au regard toutefois des différents corps et cadres d'emplois auquel la sélection professionnelle donne accès, il est en l'espèce proposé de désigner dans ce jury pour représenter le président de l'assemblée de la province Sud, en fonction de ces corps et cadres d'emplois, différents agents qualifiés des directions provinciales concernées.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.